

REPUBLIQUE FRANCAISEPrésident de Séance :
Luc CLEMENTE**EXTRAIT DU REGISTRE**Secrétaire de Séance :
Eric JULTAT**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du mercredi 13 septembre 2017**

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|------------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 35 | 23 | 25 |
| | | Dont procurations 02 |
| VOTES | | |
| Suffrages exprimés | Abstention | Contre |
| 25 | 00 | 00 |

L'an deux mille dix-sept et le **treize septembre** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Raphael BORDELAIS Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Patrick FLERIAG, Antoine JEAN-BOLO, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS.

Absents excusés : MM Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Joseph Armand BRAY, William PAULIN, Victorien QUIMBERT, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN. Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Procurations : MM Joseph Armand BRAY, Victorien QUIMBERT ont respectivement donné procuration à Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Yolène LARGEN-MARINE.

Date de la convocation

08/09/2017

Date d'affichage

08/09/2017

Objet de la Délibération

FINANCES

Groupement de commande pour la
fourniture et la livraison de carburant
Contrôle de légalité
REÇU

13 NOV. 2017

**MUTUALISATION TERRITOIRE CENTRE
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE CARBURANT**

Le Conseil municipal ;

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu l'article 105 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant le souci d'optimisation, de gestion et de rationalisation de la dépense publique, en matière de fourniture de carburant et de l'intérêt pour la CACEM, ses 4 communes membres (Fort-de-France, Lamentin, Saint-Joseph et Schœlcher) et le SMTVD de constituer un groupement de commandes en vue de l'achat de carburants en vrac ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'adhérer au groupement de commande constitué par la CACEM, ses 4 communes membres (Fort-de-France, Lamentin, Saint-Joseph et Schœlcher) et le SMTVD et de signer la convention ad' hoc constitutive ;
- d'accomplir toutes les formalités subséquentes.



Pour extrait certifié conforme
Schœlcher, le 13 NOV. 2017

Luc CLEMENTE
Luc CLEMENTE